



Frédéric Hocquard réunit le Conseil de la Nuit

Mercredi 7 mars 2018 à 18h30, Hôtel de Ville

Mercredi, Frédéric Hocquard, adjoint à la Maire de Paris, réunit le Conseil de la Nuit afin de présenter le bilan de l'année 2017 des actions mises en place et d'échanger sur les perspectives pour développer, promouvoir et réguler la vie nocturne parisienne.

Suite aux États Généraux de la Nuit qui se sont tenus en 2010, une politique dédiée à la vie nocturne a été mise en place par la Ville de Paris avec la création en 2014 du Conseil de la Nuit. Il répond à la volonté de la municipalité de développer une politique participative alliant développement et promotion de la vie nocturne, prévention et régulation.

L'évolution des rythmes de vie rend d'autant plus nécessaire une approche transversale et équilibrée de toutes les façons de vivre la nuit. Il s'agit d'allier le respect du sommeil des riverains, le désir de sortir des noctambules, les conditions de vie des travailleurs de nuit et le développement économique et culturel des activités nocturnes.

Afin de permettre une concertation et une structuration de l'ensemble des acteurs parisiens de la vie nocturne, le Conseil de la Nuit se réunit deux fois par an en assemblée plénière. Le prochain rendez-vous se déroulera mercredi 7 mars à l'Hôtel de Ville. Ce sera l'occasion de présenter le bilan de l'année 2017 des actions menées et de débattre des perspectives de développement de la politique de la Nuit à Paris.

« La diversité des rythmes de vie des Parisiens est une richesse. C'est dans ce sens que la Ville de Paris s'est engagée à mener une politique de la Nuit en concertation avec les acteurs de la vie nocturne parisienne » explique Frédéric Hocquard, Adjoint à la Maire de Paris chargé de la vie nocturne et de l'économie culturelle

L'assemblée plénière du Conseil parisien de la Nuit rassemble:

- **Les institutions** concernées : Ville de Paris, Préfecture de Police, Préfecture de Paris, Conseil Régional Île-de-France, Office du Tourisme, Atout France...
- **Les associations** : riverains, prévention, lutte contre les discriminations, médiation, culture, associations étudiantes...

- **Les organisations professionnelles** : associations et syndicats de bars et établissements de nuit, syndicats de travailleurs, organisations patronales, taxis, sécurité privée...
- **Les organismes spécialisés** : transport, urbanisme, tourisme, culture, santé, droit, réseaux de villes...
- **Les personnalités qualifiées** : chercheurs, gérants d'établissements de nuit, artistes...
- **Les usagers** : la voix des usagers est portée au sein de Conseil par le Comité des Noctambules. Le comité est composé de 15 femmes et 15 hommes bénévoles et tirés au sort pour un mandat de deux ans.

Date et lieu :

Mercredi 7 mars 2018 à 18h30, Hôtel de Ville, auditorium, accès par le 5 rue Lobau

Contact presse : Perrine Boiton / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61